



Actualités Mohonnaises

Avril 2023

Mairie de Mohon

Compte impôts :

Les espaces France Services et les espaces publics numériques de Ploërmel Communauté, en partenariat avec la Direction départementale des Finances Publiques, accompagnent les habitants du territoire durant la campagne 2023 de déclaration des revenus 2022.

Dans les espaces France Services : des rendez-vous individuels « accompagnement à la déclaration de revenus » (dix minutes environ) assurés par un agent des Finances Publiques. Il faut apporter les déclarations de revenus 2021 et 2022, l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021, justificatifs des montants à déclarer.

Pour contacter les Finances Publiques :

Par téléphone au 0809 4010401 de 8h30 à 19h00 ;

Par messagerie, dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr

En prenant rendez-vous sur impots.gouv.fr, rubrique « **contact et rendez-vous** ».

Thème d'avril :



La fille d'Avril

Chanson d'Alain Souchon

et

Laurent Voulzy

C'est une fille d'Avril, pauvre de moi
Une fille difficile, elle ne veut pas
Découvrir d'un fil tout ce qu'elle a
Ni son cœur, ni son corps, c'est comme
ça

Les filles de Janvier, on le dit
N'aiment pas garder leurs habits
Au coin du feu elles se prélassent,
Février Mars

Voici le joli mois de Mai ...

Contacts utiles

Mairie de Mohon : 02-97-93-94-20

Horaires d'ouvertures :
Lundi, mardi et jeudi : 08h/12h-14h/17h30

Mercredi et vendredi : 09h/12h.

NUMEROS D'URGENCES

SANTE

Samu : 15

Pompiers : 18

Maison médicale de garde Ploërmel : 15

Hôpital de Ploërmel : 02-97-73-26-26

Cabinet infirmier : 02-97-93-96-50

Centre de soins de la Trinité-Porhoët :
02-97-93-91-38

SECURITE

Gendarmerie : 17

Violences conjugales : 3919

Enfants en dangers : 119

SERVICES PUBLICS

Maison France Services La Trinité-Porhoët:
02-97-93-93-69

Bus Itinérant France Services
06-31-24-37-89 (présence du bus
chaque lundi des semaines impaires).

La Poste: 3631 et 3639

Ordures ménagères SMICTOM :
02-99-09-57-26

SERVICES SOCIAUX

Assistantes sociales :

Mauron : 02-97-69-54-01

Ploërmel : 02-97-73-22-00

Banque Alimentaire : 02-97-22-60-24

Restos du cœur : 02-97-22-95-26

Cloches de l'église :

La restauration de trois cloches sur les quatre s'avère nécessaire.

Elles sont en mauvais état avec des fissures au niveau du cerveau, c'est à dire la base des anneaux qui soutiennent les cloches, et d'autres dégâts sont présents au bas des jupes .

La charpente qui les soutient est aussi attaquée par des insectes xylophages qui rongent essentiellement l'aubier des poutres ainsi que l'escalier donnant accès au clocher. Le bois a été traité et purgé sauf pour l'escalier.

Nous allons établir un dossier pour faire procéder au remplacement des cloches abîmées. C'est un projet qui peut vite s'avérer coûteux et long à la mise en œuvre, nous allons nous atteler rapidement à trouver des fonds via la fondation du patrimoine ou un appel à dons.



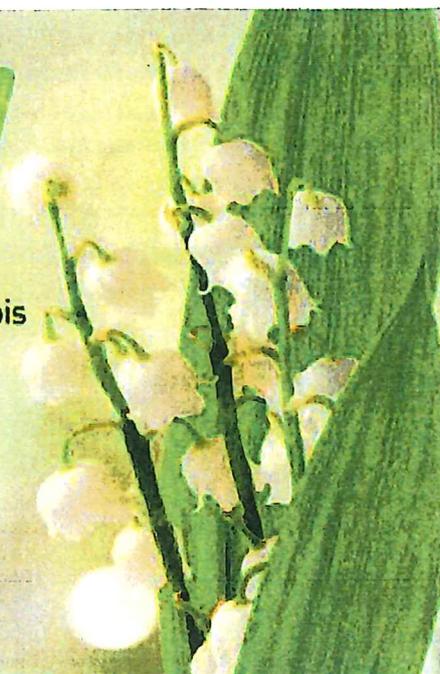
VENTE DE MUGUET le 1^{er} mai uniquement

Autorisation exceptionnelle
de la mairie pour vendre du
muguet sur la voie publique

En principe, vous devez :

- Vendre uniquement du **muguet sauvage** cueilli dans les bois (sans emballage, non accompagné d'autres fleurs)
- Vendre en **petite quantité**
- Ne pas vous installer à **proximité d'un fleuriste** et ne pas utiliser de table ou de tréteaux
- Ne pas constituer un danger ou une gêne pour les piétons et les véhicules

 Consultez votre mairie pour connaître les conditions de vente



 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

 @Place_Suzanne |  Ministère de l'Intérieur |  Ministère de l'Intérieur | www.intérieur.gouv.fr

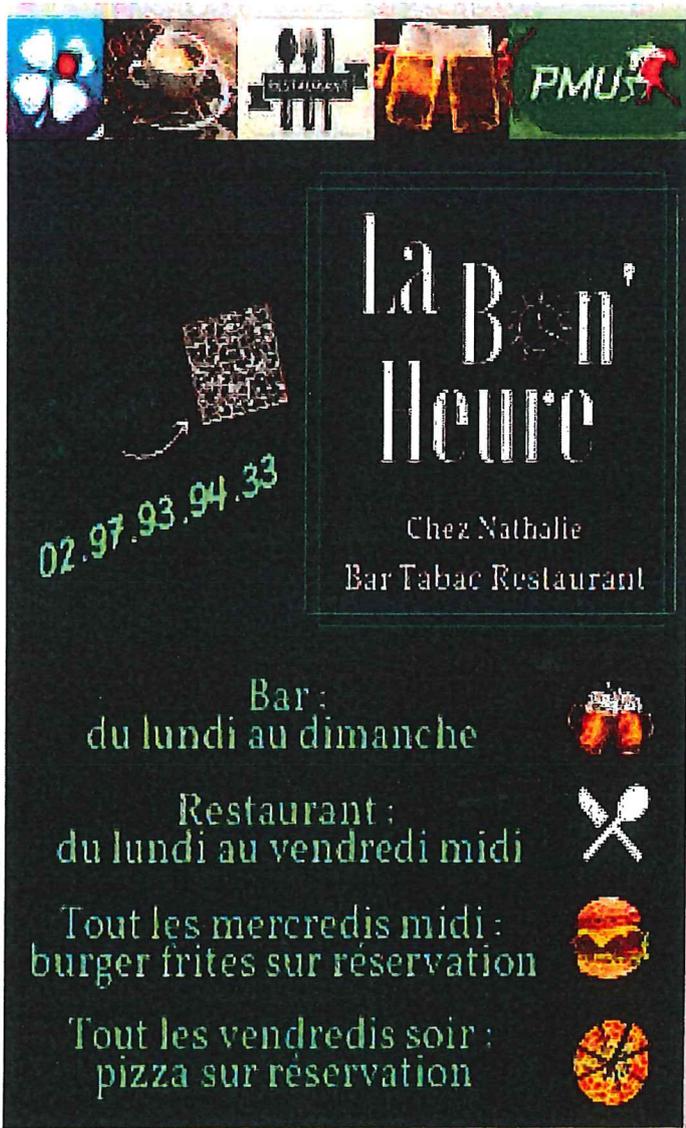
Événements à venir :

Course cycliste féminine professionnelle	Vendredi 5 mai	Rue du Porhoët Rue de la Mairie Rue du Moulin	Classique du Morbihan
Course cycliste féminine professionnelle	Mercredi 10 mai	Rue du Porhoët Rue de la Mairie Rue du Moulin	Breizh Ladies Tour
Commémoration	Lundi 08 mai	Place de la mairie	Victoire 39-45

Infos Mutuelles		
Complémentaire Santé Solidaire CSS (CMU-C+ACS)	Protection Universelle Maladie PUMA	Aide Médicale de l'État AME
De quoi s'agit-il ?		
Dispositif d'aides financières pour payer les dépenses de santé des personnes ayant des ressources modestes. <i>Depuis le 1^{er} novembre 2019, la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au placement d'une complémentaire santé) ont été remplacées par la complémentaire santé solidaire.</i>	En vigueur le 1 ^{er} janvier 2016. Elle concerne toutes les personnes (quelle que soit leur nationalité) qui travaillent ou résident en France de manière stable. Elle garantit une prise en charge continue des frais de santé par l'Assurance maladie française ainsi qu'une plus grande autonomie et confidentialité dans leurs soins à tous les assurés sociaux. https://www.ameli.fr/morbihan/assure/droits-demarches/principes/protection-universelle-maladie	Dispositif permettant aux étrangers en situation irrégulière (sans titre de séjour), en situation précaire et résidant en France (sauf Mayotte) de prendre en charge les dépenses de santé à 100% gratuitement (dans les tarifs imposés par la sécurité sociale). L'AME se décline en 3 dispositifs distincts : *L'AME de droit commun ; *L'AME pour soins urgents ; *L'AME versée à titre humanitaire <u>L'AME participe d'un double objectif :</u> - humanitaire, puisqu'il s'agit de fournir un accès aux soins à des personnes en situation juridique, financière et humaine précaire ; - sanitaire, puisqu'elle vise à éviter la propagation à l'ensemble de la population de maladies contagieuses.
Conditions d'accès		
Le droit à la Complémentaire santé solidaire dépend : - <u>de la situation</u> : résider en France et de manière régulière. - <u>des ressources</u> : suivant le cas, elle ne coûte rien ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. Sauf cas exceptionnel (mineurs sous ASE, étudiants isolés par exemples), une seule demande par foyer. Formulaire : http://www.ameli.fr/sites/default/files/formulaires/596542/formulaire_s3711_demande_de_complémentaire_santé_solidaire_2023	Suivant les ressources et en fonction de la composition du foyer. Toutes les personnes majeures sans activité professionnelle ont droit à la prise en charge de leurs frais de santé à titre personnel, dès lors qu'elles résident en France de manière stable et régulière (minimum trois mois à six mois par an). Elle n'ont plus besoin d'être rattachée à un assuré ayant droit. Formulaire : file:///C:/Users/utilisateur/Downloads/cerfa_15763-02.pdf	Résider en France de manière régulière, l'AME de droit commun, majoritaire, est accessible sous conditions de ressources et de résidence stable en France. Quant aux deux autres dispositifs, ils peuvent être dispensés de ces conditions. Formulaire : https://www.ameli.fr/sites/default/files/formulaires/93/s3720-homol-mai2018-version-ameli.pdf
Bénéficiaires		
*Être inscrit à la CPAM (avoir une activité professionnelle ou une résidence stable et régulière en France). *Les ressources doivent être inférieures à un montant qui dépend de la composition de votre foyer.	Toutes les personnes ayant ouvert des droits à la sécu (à partir de 16 ans = carte vitale),	Étrangers en situation irrégulière et qui justifient : *D'une résidence stable en France (hors Mayotte), supérieures à trois mois. *D'un plafond de ressources inférieur à celui de la CSS. L'AME est attribuée également aux personnes à charge du bénéficiaire : au conjoint/concubin. *Enfants mineurs de moins de 16 ans ou jusqu'à 20 ans, s'ils poursuivent leurs études. L'AME peut être accordée, de façon exceptionnelle, à des étrangers de passage en France et dont l'état de santé nécessite des soins urgents (AME versée à titre humanitaire).
Prestations prise en charge		
Consultations de professionnels de santé, hospitalisation, prescriptions, médicaments, analyses médicales.	Toutes les prestations sur la base de remboursement de la Sécurité sociale.	Dépense de santé médicales ou dentaires en cabinet ou à l'hôpital. Prend en charge les médicaments et analyses médicales.
Durée de validité et organisme prestataire		
Un an Renouvellement non automatique, l'assuré doit adresser une nouvelle demande de CSS à sa caisse d'Assurance dans un délai compris entre deux et quatre mois avant la fin du contrat, maladie. CPAM	Elle couvre une période de douze mois allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Elle est due à compter de la date de l'affiliation. Le montant de la cotisation est proportionnel à la durée d'affiliation. CPAM	Accordée pour un an et renouvelé tous les ans. CPAM

Informations diverses :

- Le distributeur automatique de pains placé près de la maison du sénéchal a été enlevé, le boulanger n'était plus en mesure d'en assurer l'approvisionnement. Néanmoins, le dépôt de pain situé à la salle Horizon a été ouvert de nouveau après une semaine d'interruption, il y est proposé du pain, des viennoiseries et quelques produits de base en épicerie.
- Les missions «chantiers jeunes» ont repris en avril avec le nettoyage de la chapelle Saint Marc et de ses abords ainsi que de la fontaine. D'autres chantiers ont été programmés avec la plantation d'un parterre entre le parking du Mille Club et l'accès aux installations sportives, puis une mise en peinture du mur entre le «city stade» et l'aire de jeux pour enfants.
- Madame Nadine Olsen, notre nouvelle conseillère municipale, souhaite nous faire part de la délocalisation prochaine de son association à but humanitaire PACEB depuis la région parisienne jusqu'à Mohon, dans les locaux qu'elle a achetés à Bodieu. Présidente de l'Association «Partage, Art et Culture, École de la Brousse», Mme Olsen se fera un plaisir de rencontrer toute personne intéressée par ses activités et dont le but est de permettre à tous les enfants de Madagascar d'être scolarisés.
- A tous les jeunes gens qui auront leurs seize ans en 2023, il est rappelé qu'ils ont trois mois à partir de leur date anniversaire pour s'inscrire au recensement citoyen. Se renseigner en mairie.



La Bon'Heure
Chez Nathalie
Bar Tabac Restaurant

02.97.93.94.33

Bar :
du lundi au dimanche

Restaurant :
du lundi au vendredi midi

Tout les mercredis midi :
burger frites sur réservation

Tout les vendredis soir :
pizza sur réservation

État civil :



Mme Élodie PIERRE et M. Quentin MERTEN ont la joie de vous faire part de la naissance de leur petite fille Elwenn, née le 29 mars.

Rédaction : Mme Nadine Olsen, Mme Anne Marie Dolo,
Mme Vanessa Chasles et M. Bernard Pernel

Directeur de publication :
F. Mahieux